

**Constituer une section**



## **Création de section**

Comme vous avez pu le constater dans notre journal VOLONTAIRES, il y a dans certains départements des groupes d'adhérents isolés çà et là.

Dans l'intérêt du Groupement Syndical National des Sapeurs-Pompiers Volontaires,  
il serait souhaitable

de vous constituer en sections afin d'être structurés et mieux représentés face au Président de votre Conseil d'Administration ou de votre Direction.

Réunissez-vous pour en discuter et si besoin est, faites la demande pour qu'un membre du Bureau exécutif soit présent lors de cette réunion.

Pour plus de renseignements sur la création de sections, merci de contacter :

**M. Philippe RINGALLE, tél. 06.60.88.62.82**

**Ou par mail : [philippe.ringalle@free.fr](mailto:philippe.ringalle@free.fr)**

Qui vous donnera toute la marche à suivre pour vous développer.